

Communiqué de presse

Le 1er octobre 2021, à Paris

L'ANFH renforce son soutien aux établissements dans la mise en place d'une démarche de développement durable

Pour accompagner les établissements de la Fonction publique hospitalière dans l'intégration des enjeux liés au développement durable au sein de leurs projets internes et politiques, l'ANFH renforce son offre et poursuit la mise en œuvre du 12ème objectif de son Plan Stratégique 2020-2023.

Des initiatives locales à essaimer nationalement

Depuis quelques années, de nombreuses initiatives se sont multipliées dans les hôpitaux afin d'intégrer le développement durable aux projets et à l'organisation des établissements.

Cet engagement du milieu hospitalier s'est traduit notamment par des actions privilégiant les équipements basse-consommation, le choix des matériaux isolants et non polluants dans les projets de construction des établissements, l'achat de véhicules propres ou économes ou encore la formation des personnels aux éco-gestes. Cette dernière action s'illustre par exemple par la formation au tri des DASRI et la sécurisation de l'élimination des déchets mis en place, notamment, par le Centre hospitalier de Moulins-Yzeure qui a fait l'objet d'un prix ANFH en 2021.

Pour continuer à soutenir ces démarches, l'ANFH propose d'accompagner tous les établissements de la fonction publique hospitalière dans leurs projets en faveur du développement durable

Une boîte à outils pour le déploiement d'actions en faveur du développement durable.

Afin de développer ces initiatives, l'ANFH a mis en place un Groupe de travail national dédié. Ce groupe a vocation à proposer un **cadre de référentiel national, socle commun accessible à toutes les délégations régionales**. En fonction des besoins locaux et des situations spécifiques, des projets régionaux pourront être déployés pour compléter ce cadre.

L'ANFH a également créé des fiches thématiques qui ont pour objectif de :

- **Sensibiliser les établissements** aux principaux enjeux liés au développement durable et à la RSE
- **Rappeler les obligations réglementaires** en la matière et les outils existants
- **Fournir des pistes d'actions concrètes** et partager des retours d'expériences

L'ANFH proposera dès 2022, des actions de sensibilisation telles que des webinaires, conduites pour sensibiliser et valoriser les outils.

Plus d'infos :

L'ANFH en bref -

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%), de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements. En complément de la gestion des 838,7 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication... Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes.